République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Savignargues au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 janvier 2026
Date d'affichage : le 22 janvier 2026
Nombre de délégués : 57
En exercice : 57
Présents : 37
Votants : 37 + 5 = 42
Votants par procuration : 5
Absents excusés : 10
Absents : 5

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philipe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme LEROUX Laetitia, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie-Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM.MOH Cyril, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :
M. OLIVIERI Bruno à M. BERTO Stéphan
M. TARQUINI Joseph à Mme GIBERGUES Laetitia
M. PELAPRAT Jean à M. CATHALA Serge
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme AUBERT Martine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés : M. GAUBIAC Laurent, Mme MOURET Aube, MM. SIPEIRE Jacky, JAHANT Guy, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, ROUX Florence, M. FERRAULT Claude, Mmes BARON Réjane, MEUNIER Hélène.

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, BRESSET Cyrille, SALA Michel, Mmes TARNOWSKI Gabrielle, MASOT Alexandra.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Stéphanie

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D11_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°011/2026 : Demande de subvention en trois phases auprès de l'Etat pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort

Philipe CASTANON rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 29 octobre pour solliciter une subvention de 600 000€ auprès de l'état pour la réalisation du pôle enfance jeunesse intercommunal sur la commune de Saint Hippolyte du Fort.
Après une première étude des services de l'état, il convient à nouveau de redélibérer sur un plan de financement en 3 phases à l'instar de l'opération du centre aquatique intercommunal.

DEPENSES				RECETTES			
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
OBJET				OBJET	MONTANT HT		
AMO phase travaux	12 000,00€	20 000,00€	6 000,00€	FEDER	500 000 ,00€		
Notaire : achat terrain	6 000,00€			ETAT	200 000,00€	200 000,00€	200 000,00€
Géomètre	5 000,00€			REGION	200 000,00€		
Publication Marché de travaux	9 000,00€			REGION ET BANQUE DES TERRITOIRES	20 000,00€		
Architecte maitrise d'œuvre (12,5%)	115 337,00€	172 593,00€	26 820,00€	CD 30	300 000,00€		
Bureau de contrôle technique	3 098,00€	9 294,00€	3 098,00€	CAF FPT LAEP	110 000,00€		
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00€	6 300,00€	1 500,00€	CAF PIAJE RPE	110 000,00€		
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00€			CAF FPT ALSH	300 000,00€		
Dommage ouvrage			37 770,00€				
Travaux	301 000,00€	2 104 650,00€	112 350,00€				
Equipements informatiques		20 000,00€					
Copieur		7 000,00€					
Téléphonie		6 000,00€		AUTOFINANCEMENT	1 021 310,00€		
Equipements mobilier		20 000,00€					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00€				
TOTAL	462 935,00€	2 365 837,00€	332 538,00€	TOTAL	2 761 310,00€	200 000,00€	200 000,00€
TOTAL GENERAL	3 161 310,00€			TOTAL GENERAL	3 161 310,00€		

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le projet de territoire 2017-2027 de la Communauté de communes approuvé le 26 juillet 2017,
Considérant que le projet de réalisation un pôle enfance jeunesse intercommunal est inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes tels que l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028 (approuvé le 3 mars 2023) et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et de développer des actions autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D11_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

DEPENSES				RECETTES			
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
OBJET				OBJET	MONTANT HT		
AMO phase travaux	12 000,00€	20 000,00€	6 000,00€	FEDER	500 000 ,00€		
Notaire : achat terrain	6 000,00€			ETAT	200 000,00€	200 000,00€	200 000,00€
Géomètre	5 000,00€			REGION	200 000,00€		
Publication Marché de travaux	9 000,00€			REGION ET BANQUE DES TERRITOIRES	20 000,00€		
Architecte maitrise d'œuvre (12,5%)	115 337,00€	172 593,00€	26 820,00€	CD 30	300 000,00€		
Bureau de contrôle technique	3 098,00€	9 294,00€	3 098,00€	CAF FPT LAEP	110 000,00€		
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00€	6 300,00€	1 500,00€	CAF PIAJE RPE	110 000,00€		
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00€			CAF FPT ALSH	300 000,00€		
Dommage ouvrage			37 770,00€				
Travaux	301 000,00€	2 104 650,00€	112 350,00€				
Equipements informatiques		20 000,00€					
Copieur		7 000,00€					
Téléphonie		6 000,00€		AUTOFINANCEMENT	1 021 310,00€		
Equipements mobilier		20 000,00€					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00€				
TOTAL	462 935,00€	2 365 837,00€	332 538,00€	TOTAL	2 761 310,00€	200 000,00€	200 000,00€
TOTAL GENERAL	3 161 310,00€			TOTAL GENERAL	3 161 310,00€		

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 600 000€ découpée en 3 phases de 200 000 € pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D11_28